

**MEMBRES  
DE TURISME DE BARCELONA  
INSCRITS AU  
BCNSHOP**

**-2013-**

## **TURISME DE BARCELONA**

Le Consortium Turisme de Barcelona est l'organisme de promotion touristique de la ville de Barcelone, créé en 1993 par la Municipalité de Barcelone, la Chambre officielle de Commerce, d'Industrie et de Navigation de Barcelone et la Fondation Barcelona Promoció. Y participent l'administration locale et le secteur privé, Turisme de Barcelona travaille pour capter l'activité touristique vers la ville de Barcelone. Il exécute chaque année autour de 350 actions de promotions, sélectionnées sur la base de la segmentation de marchés, tant par pays que par typologies touristiques. Il compte avec la collaboration directe et volontaire de plus de 700 sociétés du secteur, les « membres » de Turisme de Barcelona, qui apportent financement et savoir-faire au consortium.

Les membres de Turisme de Barcelona participent aux programmes de Turisme de Barcelona : le Barcelona Convention Bureau pour le tourisme de réunions, le Barcelona Shopping Line pour l'offre commerciale, le Barcelona Gastronomia pour la restauration, le Barcelona Cultural pour la culture, le Barcelona Sports pour les événements sportifs et le Barcelona Premium pour le tourisme haut de gamme et d'expériences singulières.

Turisme de Barcelona mène à bien différents formats d'actions de promotion : présentation de la ville sur les marchés d'origine, souvent avec des entreprises touristiques de la ville (workshops), présence dans les foires et événements d'expositions et visites commerciales. Par ailleurs, il effectue des voyages de familiarisation avec des prescripteurs du secteur (agences de voyage, voyagistes et médias). Il s'adresse aussi au consommateur final, à travers ses pages web ([www.barcelonaturisme.cat](http://www.barcelonaturisme.cat) et [www.visitbarcelona.com](http://www.visitbarcelona.com)), des points d'information touristiques dans la ville et d'autres canaux.

De cette manière, le consortium crée, gère et commercialise une série de produits touristiques conçus pour faciliter la connaissance de la ville. Du Barcelona Bus Turístic, en passant par la Barcelona Card, l'Audioguide Gaudí ou le Mirador de C. Colomb, par exemple. Les bénéfices d'exploitation de ces services contribuent au financement de Turisme de Barcelona.

Le consortium propose la création d'un nouveau programme de membres appelé BCNSHOP, dans l'objectif de créer un cadre de relation stable dans le temps entre Turisme de Barcelona et des entreprises, des organismes et des institutions qui proposent des produits ou des services d'intérêt pour le visiteur de Barcelone, et qui ne sont pas membres d'autres programmes ou produits touristiques. C'est pourquoi, à continuation, le règlement des membres de Turisme de Barcelona inscrits au BCNSHOP est établi.

## **RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE MEMBRES DE BCNSHOP**

### **1.- Considérations préalables :**

- a) BCNSHOP est une plate-forme pour la commercialisation et l'offre de produits et de services de Barcelone et de ses environs, tant on-line qu'off-line par le biais des bureaux de tourisme.
- b) Tous les membres de programmes de Tourisme de Barcelona, du fait d'être membres, jouiront des avantages et obligations des membres de BCNSHOP, s'ils ont des produits ou des services commercialisables à travers cette plate-forme on-line.
- c) Toutes les entreprises qui appartiennent à d'autres programmes de Tourisme de Barcelona pourront mettre des produits en vente, avec l'accord préalable des responsables de BCNSHOP. Dans le cas où les fournisseurs ne soient que des collaborateurs des Produits touristiques, ils devront devenir membres de BCNSHOP et payer la cotisation correspondante.

Les entreprises, professionnels et organismes qui ne sont pas membres d'un autre programme ou d'un produit touristique de Tourisme de Barcelona et qui souhaitent devenir membres de BCNSHOP, devront s'ajuster aux conditions établies par le consortium à tout moment.

### **2.- Conditions pour être Membre de Tourisme de Barcelona, inscrit à BCNSHOP :**

- a) Organisations ou entreprises destinataires : personnes physiques ou juridiques légalement constituées en Espagne avec un permis pour développer une activité liée au tourisme ou au commerce, présentant un intérêt pour les visiteurs de Barcelone, de préférence la ville de Barcelone ou ses environs.
- b) Que le développement de leur activité ait commencé, au minimum six mois avant la demande d'incorporation. Dans le cas de nouveaux entrepreneurs, on pourra faire des exceptions.
- c) Que le service proposé soit d'un intérêt clair pour le visiteur de Barcelone et que le développement de son activité soit réalisé en différentes langues étrangères, au minimum en anglais. S'il s'agit de spectacles, on donnera priorité à ceux qui proposent de la musique ou de la danse au programme.
- d) Dans le cas de produits à l'extérieur de Barcelone, il sera nécessaire de garantir un bon système de transport public ou privé.
- e) Que ce service ou produit soit en fonctionnement continu pendant au moins 6 mois par an que l'activité ait lieu au moins une fois par semaine.

- f) Les produits qui proposent une offre différente de ceux qui sont en vente dans le bcnshp.com au moment de la demande seront privilégiés.
- g) Etre à jour dans les paiements des obligations d'imposition.
- h) En cas de commercialisation de produits et de services par le biais des canaux de Turisme de Barcelona, une commission sera prélevée sur les ventes réalisées en marge de la cotisation de membre.
- i) Pour la commercialisation de produits et services à travers les canaux de Turisme de Barcelona, l'approbation du Comité de Membres sera obligatoire.
- j) Payer la cotisation annuelle, plus la TVA correspondante.
- k) Accepter les conditions de commercialisation, promotion et visualisation des produits ou services établis par Turisme de Barcelona.
- l) Au cas où l'activité développée par l'entreprise est directement liée à un des programmes, Turisme de Barcelona pourra demander la participation au programme correspondant, comme voie d'accès à la BCNSHOP.

### **3.- Avantages des Membres :**

- a) Présence du collectif de membres de BCNSHOP au chapitre correspondant du web professionnel de Turisme de Barcelona.
- b) Possibilité de commercialiser les services au travers de canaux directs de Turisme de Barcelona: BCNSHOP, Bureaux d'information touristique et du Centre de Logistique...
- c) Possibilité d'utiliser Turisme de Barcelona comme intermédiaire pour commercialiser les services au travers des Tours Operators, hôtels, etc.
- d) Le logotype de "Barcelona Turisme, Member" pourra être utilisé dans les éléments de communication qui font référence aux produits en vente dans le BCNSHOP, après approbation de son application par Turisme de Barcelona. Si ce logotype apparaît sur une page web, il faudra faire le link correspondant avec la page web de turisme de Barcelona ([barcelonaturisme.cat](http://barcelonaturisme.cat))
- e) Réductions dans l'achat et/ou le contrat de services et produits de Turisme de Barcelona.
- f) Possibilité de participer à des actions de promotion de Turisme de Barcelona.
- g) Possibilité de louer des espaces publicitaires propriété de Turisme de Barcelona.
- h) Accès au dossier complet de statistiques de l'activité touristique de Barcelone de Turisme de Barcelona.
- i) Assistance à des conventions et/ou ateliers de membres de Turisme de Barcelona.
- j) Turisme de Barcelona pourra mener à bien des actions spécifiques de promotion pour des collectifs de membres de BCNSHOP.

### **4.- Comment devenir membre de BCNSHOP :**

- a) Répondre aux conditions légales requises.
- b) Demander son admission à Turisme de Barcelona.
- c) Signer un accord avec Turisme de Barcelona qui recueille les conditions de base des droits et obligations.
- d) Domiciliation des paiements.
- e) Les membres de programmes ou produits de Turisme de Barcelona le seront automatiquement, en accord avec le paragraphe b) du point 1.

#### **5.- Cotisations :**

- a) **Organisations et entreprises :** la cotisation de membre de BCNSHOP de Turisme de Barcelona pour 2013 est établie à 255,00 euros annuels, plus la TVA correspondante. Les cotisations seront mises à jour annuellement.
- b) Dans le cas d'une incorporation après le 1er janvier de chaque année, on appliquera la partie proportionnelle correspondante.
- c) La cotisation de membre donnera droit à la commercialisation à travers les canaux de Turisme de Barcelona, d'un maximum de 4 produits, activités ou spectacles. À partir de ce chiffre, il faudra payer 50% de la cotisation et la TVA correspondante pour chaque service supplémentaire.
  - Dans le cas des nouveaux entrepreneurs, on pourra établir une période de carence de 6 mois au maximum.
- d) **Facturation et paiement :** les cotisations seront facturées par année naturelle. Dans le cas d'une incorporation après le 1er janvier de chaque année, on appliquera la partie proportionnelle correspondante. Les factures seront payées à 60 jours date facture, directement prélevées sur le compte bancaire du membre.

#### **6.- Critères de qualité et régulation de l'offre :**

- a) Démontrer de bonnes pratiques dans l'exercice de son activité.
- b) Ne pas avoir de réclamations dans la prestation du service.
- c) Turisme de Barcelona donnera priorité à l'incorporation comme Membre aux entreprises ou aux professionnels qui proposent des services différents de ceux déjà proposés.
- d) Dans le cas où il y aurait des services similaires ou égaux proposés par différents prestataires, Turisme de Barcelona pourra limiter leur nombre à un maximum de quatre. Dans ce cas, on donnera priorité ceux qui sont déjà membres d'autres programmes ou produits touristiques et à l'ancienneté dans la prestation de service.
- e) En tous les cas, Turisme de Barcelona se réserve le droit d'admission et pourra opposer son veto à toutes les entreprises dont les produits ou services ne contribuent pas à améliorer la marque de Turisme et l'image de la ville.

**7.- Comité de Membres de BCNSHOP :**

- a) Il sera intégré par trois membres du Comité de Direction de Tourisme de Barcelona.
- b) Il sera l'organe chargé d'évaluer l'adéquation des nouvelles incorporations et de faire des propositions aux organes de Direction de Tourisme de Barcelona.
- c) Il établira les critères de positionnement et de visualisation des différents produits et services dans la plate-forme on-line et dans d'autres supports promotionnels.
- d) Il veillera aussi sur le respect des droits et obligations des membres.

**8.- Cessation :**

- a) L'accord pourra ne pas se renouveler à cause du manque de mouvement ou de rentabilité du produit qui se traduit par un minimum de 20 réservations annuelles.
- b) Les membres pourront être expulsés s'ils enfreignent n'importe quelle des conditions signalées et n'auront droit à aucune indemnisation.

**9.- Désaccords:**

Les conflits surgis concernant l'interprétation, la modification, la résolution et les effets de ces conditions seront résolus par l'organe compétent de Tourisme de Barcelona ou, si nécessaire, par la Commission d'Arbitrage de la Consommation de la Ville de Barcelone.